

Numéros Utiles

Numéro d'appel d'urgence européen : 112
SAMU : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Mairie : 01.64.24.14.15

Commune de Buthiers



D.I.C.R.I.M.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Document à conserver

www.buthiers.fr



MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Afin d'identifier les risques majeurs auxquels notre commune est exposée et d'organiser en conséquence les secours en cas de besoin, Buthiers dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde**.

Ce Plan détaille ce qui est attendu en cas de crise de chaque membre de l'équipe municipale (élus, agents municipaux), et aussi des divers intervenants susceptibles d'apporter leur aide. Il recense les locaux, les divers matériels et engins disponibles à mobiliser. Il établit la liste des personnes particulièrement vulnérables et des établissements sensibles. Il prévoit un circuit d'alerte.

La lecture du P.C.S. est à la disposition de chacun.

Ce fascicule vous présente de manière très synthétique les risques majeurs ainsi que les mesures élémentaires à prendre pour se protéger.

Il est volontairement succinct, afin d'en permettre une meilleure appropriation.

Chacun a encore en mémoire les inondations de juin 2016 et les réactions spontanées et efficaces qu'elles ont suscitées. L'objectif de notre P.C.S. et de ce fascicule est de rationaliser au mieux les interventions qui s'avèreraient nécessaires à l'avenir.

Ce D.I.C.R.I.M. instrument de prévention

Conservez-le après lecture !

Le Maire

Jean-Yves Lacroix

Conformément à la réglementation en vigueur, le DICRIM vous informe sur les risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que sur les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Il fait partie intégrante du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Le PCS est consultable en Mairie et sur notre site internet : www.buthiers.fr

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés sur la commune ?

- Feu de forêt
- Inondation
- Mouvement de terrain
- Transport de marchandises dangereuses
- Risques climatiques (tempête, grand froid, canicule)

Et le risque nucléaire ?

Nous ne sommes pas directement concernés par le risque nucléaire mais il faut toutefois noter la présence de certains établissements situés dans les départements du Loiret et de l'Aube.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, c'est l'ensemble du territoire français qui serait concerné.

DANS TOUS LES CAS

- **Prévoir les équipements minimum chez soi :**
Radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...
- **S'informer :**
Ecouter la radio : France BLEU IDF (107.1), 77 FM (95.08), EVASION FM (95.7), AUTOROUTE INFO (107.7), RADIO OXYGENE (106.6), REZO (97.6).
- **Se mettre à l'abri**
- **Respecter les consignes**
- **Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital** pour ne pas saturer les lignes téléphoniques
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école :** ils sont pris en charge par leurs enseignants

MOYENS D'INFORMATIONS EN CAS D'ALERTE

Diffusion de messages

- par haut-parleur fixé sur les véhicules communaux
- sur notre site internet : www.buthiers.fr
- sur les radios locales

Sites à consulter :

<http://www.meteofrance.com>
<http://www.vigicrues.gouv.fr>





LES RISQUES METEOROLOGIQUES



La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur www.meteofrance.com (mise à jour à 06h00 et à 16h00)

Niveaux de Vigilance :

	Niveau 4 Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
	Niveau 3 Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
	Niveau 2 Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
	Niveau 1 Pas de vigilance particulière.

EN CAS DE TEMPETE

AVANT

- Se tenir informé des conditions météorologiques
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Ne pas monter sur les toitures
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision

APRÈS

- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux chutes d'objets (cheminée, toitures...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

EN CAS DE GRAND FROID

- Porter une attention particulière aux enfants et aux personnes âgées
- Limiter les efforts physiques
- Ne pas surchauffer son logement et assurer une bonne ventilation pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone
- Se couvrir convenablement

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appelez le 115.

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des voies de la commune
- Se protéger des chutes et protéger les autres en dégagant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile

EN CAS DE CANICULE

Plateforme téléphonique "*canicule info service*" **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France) ; accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00

AVANT

Les **personnes âgées, isolées ou handicapées** peuvent se faire connaître auprès des **services municipaux** pour figurer sur le registre communal afin que des équipes de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.

S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour **rester en contact** tous les jours avec les **personnes âgées, isolées ou fragiles**.

PENDANT

Pour tous et tout particulièrement la femme enceinte, le bébé ou la personne âgée ou en situation de handicap :

- Boire régulièrement de l'eau (au minimum 1,5 L par jour)
- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Eviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour
- Passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...)
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches

APRES

En cas d'inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le centre 15 (SAMU) en cas d'urgence.



LE RISQUE FEU DE FORET

MOYENS DE PREVENTION

- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART DE FEU

- Informer les pompiers en appelant le 18 (112 avec un portable) le plus vite et le plus précisément possible
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent et rechercher un écran (rocher, mur...) et respirer à travers un linge humide
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Suivre les instructions des sapeurs-pompiers

SI LE FEU DE FORET EST PROCHE DE VOTRE HABITATION

- N'évacuer que sur ordre des autorités ; fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment ; ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres et boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...)
- Se tenir informé de la propagation du feu ; se préparer à une éventuelle évacuation : n'emporter que le strict nécessaire (kit d'urgence) afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs

APRES

- Sortir protégé ; éteindre les foyers résiduels ; inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).



LE RISQUE INONDATION

AVANT

- Se tenir au courant de la météo et des prévisions de crue par radio, TV et sites internet
- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures ..., les matières et les produits dangereux ou polluants
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents
- Amarrer les cuves, etc
- Repérer les stationnements hors zone inondable
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

Pour plus d'informations :

<http://www.meteofrance.com>

<http://www.vigicrues.gouv.fr>

PENDANT

- Couper l'électricité, le gaz et le chauffage
- Placer les objets ou documents précieux dans les étages, ainsi que de l'eau potable et de la nourriture
- Mettre les produits périssables et les produits toxiques (pesticides, produits d'entretien...) à l'abri de la montée des eaux
- Suivre l'évolution de la météo et de la prévision des crues ; s'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- Ne pas consommer l'eau du robinet ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents (préfet, maire et société gestionnaire du réseau d'eau potable)
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours

APRÈS

- Respecter les consignes données par la radio et les autorités
- Informer les autorités de tout danger observé
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche, ou sous l'autorisation d'un spécialiste
- Aérer ; désinfecter à l'eau de javel ; chauffer dès que possible
- Evaluer les dégâts et les points dangereux, entamer les démarches d'indemnisation.





LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES (TMD)

AVANT

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD

- S'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soit même
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) en précisant : le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ; le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ; la présence ou non de victimes ; la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc ; le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
 - Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
 - Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours

APRÈS

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES



AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

EN CAS D'ÉBOULEMENT, DE CHUTE DE PIERRE OU DE GLISSEMENT DE TERRAIN

PENDANT

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

PENDANT

- A l'intérieur : dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur
- A l'extérieur : s'éloigner de la zone dangereuse ; respecter les consignes des autorités ; rejoindre le lieu de regroupement indiqué

APRÈS

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités.